

RESOLUTION SUR L'ACTION SOCIALE DE SOLIDAIRES A L'INDUSTRIE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

S'il n'existe pas de définition de l'action sociale de l'État en faveur de ses agents, le Conseil d'État reconnaît cependant que : *“ l'action sociale représente l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, en aidant à faire face à diverses situations difficiles et en facilitant leur accès à des services collectifs divers”*.

Pourtant l'action sociale et le CHS n'échappent ni à la réforme de la fonction publique, ni à celle des ministères, ni à l'application de la LOLF, ni aux conséquences néfastes de la modernisation de l'action publique (MAP, ex RGPP « Révision Générale des Politiques Publiques »).

Solidaires I.D.D. ne peut que déplorer la dégradation du dialogue social, voire du dialogue tout court dans ce domaine.

La MAP qui a succédé à la RGPP, la Réorganisation Administrative Territoriale de l'Etat (RÉATE) qui se poursuit, se traduit par la décentralisation et l'abandon des missions de service public, de nombreuses fusions et restructurations de services, un gel des salaires, des conditions de travail dégradées, ...

Dans ce contexte, créé par la poursuite de la politique de destruction des services publics du gouvernement actuel, **Solidaires I.D.D.** exige le relèvement et l'harmonisation vers le haut des prestations sociales pour l'ensemble des personnels qui travaillent dans le même service mais qui dépendent de ministères différents (ex-Equipement, Agriculture, Industrie, Finances...), ce phénomène étant amplifié notamment par les diverses mutualisations interministérielles au niveau régional et départemental.

1. LOGEMENTS SOCIAUX

Pour **Solidaires I.D.D.**, les réservations de logements sociaux demeurent très insuffisantes. Il est indispensable d'améliorer la répartition des programmes à venir suivant les besoins géographiques actuels (IDF, grandes villes ...) là où la pénurie se conjugue avec le niveau élevé des loyers.

Le droit au logement social ne doit pas se limiter aux jeunes agents et aux petites surfaces (studio à T2) comme le préconise trop souvent l'administration. Il ne doit pas non plus se résumer à une aide limitée dans le temps en raison de logements inadaptés à la vie de famille.

Il y a également besoin d'un rehaussement des barèmes de calcul des logements sociaux et d'une réflexion globale sur l'aide au logement. **Solidaires I.D.D.** restera vigilant sur les montants des aides financières attribuées aux agents dans le cadre de l'aide au logement.

- STAGIAIRES

Dès leur recrutement, les jeunes agents sont confrontés à la nécessité impérieuse de se loger. Solidaires I.D.D. exige des ministères économiques et financiers, du MEDDE et du MAAF, par le canal des directions locales (DREAL, DIRECCTE, DGFIP, DDI ...) des aides aux logements spécifiques aux stagiaires nouvellement affectés. Ceci peut être réalisé par le biais d'une structure d'hébergement et/ou de bailleurs sociaux.

Dans l'attente, en matière de location, les directions doivent tout mettre en œuvre pour faciliter l'arrivée des nouveaux stagiaires.

- AGENTS EN POSTE

Tout au long de leur carrière, les préoccupations des agents évoluent. Les priorités données à l'action sociale doivent en tenir compte. **Solidaires I.D.D.** exige que les aides à l'installation soient accordées à tous quelles que soient leurs conditions d'hébergement (foyer, meublé, logement nu ...) et revalorisées annuellement.

Le Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) réuni en séance le 11 septembre 2013, a annoncé une baisse de 10 % des crédits alloués au budget réservé à l'action sociale soit un montant équivalent à 19 millions d'euros.

Les premières mesures de cette baisse conduisent déjà à supprimer l'aide à l'installation destinée aux agents nouvellement recrutés ainsi qu'à la suppression de la 3^{ème} tranche du CESU « garde d'enfants » qui touche principalement les femmes et augmente encore les inégalités entre les femmes et les hommes.

2. AIDES ET PRETS SOCIAUX

Force est de constater que le montant et les conditions d'attribution des aides et des prêts ne sont plus en rapport avec les prix de l'immobilier (caution, location, achat), que ce soit en métropole ou dans les DOM-TOM. **Solidaires I.D.D.** demande une réévaluation objective des barèmes. Les conditions d'attribution étant fixées par les textes, **Solidaires I.D.D.** exige que les modalités d'obtention des aides et prêts soient appliquées stricto sensu, uniformément et dans les délais les plus courts.

Solidaires I.D.D. revendique une attribution transparente des aides et prêts sociaux, au service de l'agent. En effet, actuellement en regard des budgets tendus, les ministères (MEDDE, ...) n'allouent pas la totalité des sommes et observent les réactions des services pour reporter voire « alléger » les dotations et ces informations ne sont que rarement portées à la connaissance des représentants du personnel.

Solidaires I.D.D. s'élève contre toutes restrictions budgétaires ne permettant plus de venir en aide aux agents et notamment aux plus fragilisés par la dégradation de leur pouvoir d'achat et de l'augmentation vertigineuse des coûts.

3. Restauration

Solidaires I.D.D. dénonce l'insuffisance de restauration collective. Il exige l'augmentation et l'harmonisation vers le haut entre les ministères de la subvention repas et de la valeur du ticket restaurant pour les agents ne bénéficiant pas de structures adaptées.

Solidaires I.D.D. revendique le droit au ticket restaurant pour les agents qui ne bénéficient pas de restauration collective quel que soit le lieu d'affectation (ex : Agent en MAD ou d'origine autre que finances n'en bénéficiant pas alors que les autres agents des ex DRIRE en jouissent). L'engagement de l'Etat employeur ne doit pas se limiter à l'attribution de « coins repas » et de tickets restaurant.

4. Aide à l'enfant

Compte tenu des recrutements, les structures d'accompagnement des familles doivent se développer.

- **Petite enfance** : **Solidaires I.D.D.** revendique une véritable politique de l'aide à la petite enfance (création de crèches, réseau particulier d'assistantes maternelles, aides pécuniaires spécifiques ...). Cela est d'autant plus vrai depuis la fusion de services et les regroupements immobiliers.
- **Scolarité** : **Solidaires I.D.D.** demande la mise en place d'aides aux agents dont les enfants poursuivent leurs études.
- **Activités extra-scolaires** : Ce secteur est le grand perdant des nouvelles orientations données à l'action sociale par les représentants d'administration qui considèrent qu'il ne relève pas du « cœur de la cible sociale » mais constitue un luxe.

Solidaires I.D.D. dénonce les conséquences immédiates des réductions des sommes allouées à ce secteur (suppression des séjours linguistiques, rehaussement des tarifs des colonies de vacances avec effort financier plus important pour les revenus les plus modestes, prise en charge du préacheminement des enfants en colonie par les parents).

5. Vacances loisirs

Solidaires I.D.D. dénonce l'augmentation des tarifs et de fait de la part restant à la charge de l'agent dans les prix des séjours en résidences hôtelières ou locations meublées.

Solidaires I.D.D. revendique une revalorisation conséquente des barèmes d'attribution des chèques vacances.

Solidaires I.D.D. dénonce la nouvelle orientation donnée à l'action sociale par l'administration, dans une perspective de retour sur investissement et de maîtrise des coûts, en totale rupture avec une philosophie d'amélioration des conditions de vie des agents et de leur ayant droits.

6. Assurance complémentaire

L'assurance complémentaire mutualiste est en danger. **Solidaires I.D.D.** dénonce les attaques incessantes du monde néo-libéral et des compagnies d'assurances privées relayées par les instances européennes à la demande de certains syndicats qui tendent à la suppression du système mutualiste de la Fonction Publique.

Solidaires I.D.D. revendique l'égalité entre le Public et le Privé et exige le maintien du paiement par l'État employeur d'une part des cotisations complémentaires santé de ses agents.

7. Pour Solidaires Finances et Solidaires I.D.D., l'action sociale doit bénéficier à l'ensemble des agents des ministères, quel que soit leur statut. L'action sociale doit s'inscrire dans une dynamique de progrès, en tenant compte des aspirations de toutes les générations et en préservant le lien intergénérationnel. L'action sociale doit bénéficier aux agents qui subissent les réorganisations de services imposées par la Réate, alors qu'ils continuent à faire partie des effectifs de nos ministères.

Solidaires Finances et Solidaires I.D.D. dénoncent et continueront de dénoncer toute situation où les agents de nos ministères voient leurs prestations sociales remises en cause du fait des réformes structurelles.

Solidaires I.D.D. dénonce le comportement du MEDDE qui perçoit un budget des ministères financiers qui doit être alloué aux agents sous gestion « finances » et qui l'utilise à d'autres fins.

8. Comme pour l'hygiène, la sécurité au travail et les conditions de travail, **Solidaires I.D.D.** considère que pour l'action sociale il est de la responsabilité de l'administration de veiller au bien-être de ses agents et que, dans le contexte actuel, de plus en plus lourd, de morosité et de souffrance dans lequel ils se trouvent, l'administration responsable doit impérieusement veiller à maintenir une action sociale à la hauteur de leurs espérances.

Depuis son dernier congrès de 2011 **Solidaires I.D.D.** a constaté que le budget alloué à l'action sociale est chaque année en constante diminution. Il est même de plus en plus souvent remis en question, sous prétexte que l'action sociale pourrait être considérée comme un avantage en nature.

Solidaires I.D.D. dénonce cette approche et réitère son engagement pour que l'action sociale reste bien comme reconnue par le conseil d'état: *“ l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, en aidant à faire face à diverses situations difficiles et en facilitant leur accès à des services collectifs divers”*.

Solidaires I.D.D. fera de la défense de l'action sociale, comme des conditions de travail et de l'hygiène et de la sécurité du travail, l'une de ses priorités pour les années à venir.

En effet, **Solidaires I.D.D.** considère ces deux actions comme des leviers incontournables pour que les agents puissent faire face à tous les bouleversements qu'ils subissent depuis plusieurs années.

AUTRANS, LE 26 SEPTEMBRE 2013

LE SECRETAIRE GENERAL,



Pascal MARIE